PRÉFET
DE L'ISÈRE
Liberté
Égalité
Fraternité

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Grenoble, le 19 octobre 2020

Surendettement : Les points conseil budget accompagnent les ménages en difficulté en Auvergne Rhône-Alpes

Prévus dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, 400 Points conseil budget seront labellisés dans toute la France d'ici fin 2020. Grâce au soutien de l'État (3 750 000 €), 80 000 ménages seront accompagnés sur le territoire national. En Auvergne-Rhône-Alpes, 21 structures ont été labellisées en 2020, en complément des 22 structures créées en 2019.

Les Points Conseil Budget sont des lieux d'accueil portés par une association, un centre communal d'action sociale (CCAS) ou un centre social afin de prévenir les difficultés budgétaires et de lutter contre le surendettement des particuliers. Ils offrent à toute personne qui le souhaite, indépendamment de sa situation, un accueil inconditionnel pour la conseiller, l'orienter, l'accompagner dans la gestion de son budget ou en cas de surendettement. Les missions d'un Point conseil budget sont les suivantes :

- Informer et conseiller le public en matière de gestion budgétaire et financière ;
- Identifier les ménages dont la situation financière est fragile et leur proposer un accompagnement ;
- Conseiller et orienter les personnes accueillies de manière gratuite, personnalisée et confidentielle, dans la gestion de leur budget au quotidien ;
- Réaliser un diagnostic complet de la situation financière de la personne et lui faire des préconisations pour maîtriser son budget, accéder à ses droits et aux aides auxquelles elle peut prétendre ;
- Intervenir auprès de créanciers locaux pour résoudre les situations d'endettement, dans des conditions encadrées ;

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01

- Accompagner les personnes en difficultés financières ou en situation de surendettement, avant, pendant et après une procédure auprès de la commission de surendettement des particuliers.

Ces structures sont présentes dans tous les départements de la région Auvergne-Rhône-Alpes, et sont pour la plupart déjà opérationnelles (les autres le seront d'ici la fin de l'année 2020). Chacune d'entre elles est dotée par l'État d'un financement de 15 000 € par an afin de remplir ses missions. Pour 2020, cela représente un budget total de 645 000 € en région. Ces structures font l'objet d'un label par l'État.

La labellisation d'un total de 43 Points conseil budget en région Auvergne-Rhône-Alpes permettra d'offrir à tous les ménages, quelle que soit leur situation, des conseils et accompagnement en matière de gestion budgétaire et de prévention du surendettement. La carte des Points Conseil Budget est accessible en ligne à l'adresse suivante : https://www.google.com/maps/d/viewer?mid=1TGkWNkqErT4-SNT4dVBsSAo7B_1iNAHH&usp=sharing

Contact presse
Bureau du cabinet et
de la communication interministérielle

Tél : 04 76 60 48 05
Mél : pref-communication@isere.gouv.fr
Twitter : @Prefet38

12, Place de Verdun
38000 Grenoble Cedex 01